

Séance du 3 février 2010, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU

Date de la convocation: 27/01/2010

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOULARAN D, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FABRE A, FRAYSSINHES J, JAMME Cl, LACLAU M, QUINTARD G, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

Excusé: BOU A.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Préparation des programmes d'investissement 2010 (subventions DGE)

11 – Agencements et équipements pour la vie associative

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les besoins d'agencements et d'équipements de locaux communaux étudiés en concertation avec les associations : comités des fêtes, familles rurales, ADMR, inter-associations, ...

Cet investissement qui répond à un besoin clairement exprimé par les utilisateurs, permettra de mieux valoriser nos installations d'animation et accueillir de nouvelles activités.

Il s'inscrit pleinement dans la stratégie communale d'aide à la vie associative et l'animation locale pour améliorer les conditions de vie dans notre commune rurale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'engager un programme d'aménagement de local et équipements pour la vie associative, pour un montant de 18 690.00 € H.T.
- De solliciter auprès de Madame la Préfète du Tarn, une subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2010, catégorie 2, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner la priorité N° 1 à ce programme,
- De donner mission à Monsieur le Maire pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,
- D'ouvrir au budget primitif 2010, section d'investissement, les crédits nécessaires.

12 – Prévention risques inondation au Mas Del Puech

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les nombreux incidents de dégâts des eaux dans quelques maisons du hameau du Mas Del Puech et notamment lors de l'orage du 16 mai 2008, où une coulée de boue a entraîné des dégradations à la voirie et des dommages importants à une maison (M et Me Ratinet).

Des réparations sommaires ont été réalisées immédiatement, mais elles restent insuffisantes et un aménagement plus complet doit être entrepris pour prévenir les dégâts d'inondation.

Il propose de créer, sur la partie ouest du hameau, un petit réseau pluvial débouchant sur une lagune et de reprendre le profil et les bordures de la voie communale sur quelques dizaines de mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'engager un programme de prévention des risques d'inondation au Mas Del Puech, pour un montant de 19 424.00 € H.T.
- De solliciter auprès de Madame la Préfète du Tarn, une subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2010, catégorie 2, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner la priorité N° 2 à ce programme,
- De donner mission à Monsieur le Maire pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,
- D'ouvrir au budget primitif 2010, section d'investissement, les crédits nécessaires.

13 – Acquisition d'un groupe électrogène

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un groupe électrogène servant notamment pour sécuriser la distribution d'eau potable du réseau de «Connac» qui est en interconnexions avec Pommardelle, Paulinet, Paulin, La Frégère et St Jean de Jeannes.

Cet équipement qui peut aussi servir sur d'autres sites (pompages, salles, mairie, ..) s'impose en raison du nombre très important de coupures électriques sur notre commune de montagne, qui entraînent des arrêts prolongés de distribution d'eau (arrêt pompages, mais aussi nécessité de réamorçage des réseaux).

En conséquence, après étude de divers équipements et une consultation d'entreprises, la proposition d'équipement en groupe électrogène la mieux adaptée aux besoins communaux (établie par l'entreprise AMDEC pour un montant de 6 706.80 € HT) est soumise au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'engager un programme d'acquisition d'un groupe électrogène pour sécuriser la distribution d'eau et le fonctionnement d'équipement communaux pour un montant de 6 706.80 € H.T..
- De solliciter auprès de Madame la Préfète du Tarn une aide financière au titre de la dotation globale d'équipement 2010, catégorie 2, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner la priorité 3 à ce programme,
- De donner mission à monsieur le maire pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,

D'ouvrir au budget primitif 2010, section d'investissement, les crédits nécessaires

14 – Réhabilitation d'un logement à Paulinet

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des nombreuses demandes de location de petits logements ou de studios par des personnes seules ou âgées, encore autonomes, mais vivant dans des hameaux isolés.

Il indique qu'un logement assez spacieux, dit «de l'ancienne laiterie» à Paulinet, est actuellement vacant. Il pourrait être aménagé en «petit collectif» pour personnes seules.

Toutefois ce bâtiment ancien nécessite des travaux de réhabilitation importants : isolation, création d'ouvertures et tout le réaménagement intérieur.

Un projet a été établi avec le service architecture et travaux de la communauté de communes. Il est présenté au conseil ainsi qu'un devis de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'engager un programme de réhabilitation d'un logement situé à Paulinet, pour un montant de 38 888.82 € H.T.
- De solliciter auprès de Madame la Préfète du Tarn, une subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2010, catégorie 2, pour la réalisation de ce programme,
- D'assurer le complément de financement par fonds propres,
- De donner la priorité N°4 à ce programme,
- De donner mission à Monsieur le Maire pour finaliser ce programme et mettre en œuvre cette opération,
- D'ouvrir au budget primitif 2010, section d'investissement, les crédits nécessaires.

2 – Présentation et vote des Comptes Administratifs 2009

11 – Récapitulatif CA Budget Communal

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	<i>413 455.43 €</i>	<i>134 787.06 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>543 942.26 €</i>	<i>73 055.81 €</i>
<i>Résultat exercice</i>	<i>- 130 486.83 €</i>	<i>61 731.25 €</i>
<i>Solde Restes à Réaliser</i>		<i>- 115 074.60 €</i>
<i>Résultat reporté 2008</i>	<i>318 198.40 €</i>	<i>49 430.78 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>187 711.57 €</i>	<i>- 3 912.57 €</i>

12 – Récapitulatif CA B.A. Eau

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	<i>490 692.47 €</i>	<i>701 052.11 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>142 474.70 €</i>	<i>855 059.30 €</i>
<i>Résultat exercice</i>	<i>348 217.77 €</i>	<i>- 154 007.19 €</i>
<i>Solde Restes à Réaliser</i>		<i>47 090.35 €</i>
<i>Résultat reporté 2008</i>	<i>0.98 €</i>	<i>- 153 370.33 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>348 218.75 €</i>	<i>- 260 287.17 €</i>

13 – Récapitulatif CA B.A. Assainissement

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	<i>108 707.91 €</i>	<i>59 782.30 €</i>
<i>Dépenses</i>	<i>15 863.91 €</i>	<i>146 207.06 €</i>
<i>Résultat exercice</i>	<i>92 844.00 €</i>	<i>- 86 424.76 €</i>
<i>Solde Restes à Réaliser</i>		<i>- 1 613.94 €</i>
<i>Résultat reporté 2008</i>		<i>- 6 689.26 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>92 844.00 €</i>	<i>- 94 727.96 €</i>

Après présentation par l'adjoint délégué des résultats des comptes administratifs 2009 et discussion, le conseil municipal a voté à l'unanimité les trois comptes de résultats.

3 – Présentation et avis sur la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques

Monsieur le Maire présente le projet du Plan de Prévention du Risque Inondation du Dadou
Le Conseil Municipal émet un avis favorable assorti d'une réserve de délimitation parcellaire pour parcelle N° 2 de la section CS.

4 – Proposition de convention ATESAT (Assistante Technique de l'Etat en raison de la Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) à passer avec les services de l'Etat-Direction Départementale des Territoires du Tarn.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

- Vu l'article 1 III de la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 qui institue au profit des communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT) ;
- Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002 ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique ;
- Vu l'arrêté préfectoral du fixant la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT ;

Considérant que la présente convention expire au 31 décembre 2010;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le renouvellement du bénéfice de l'assistance de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (DDT) comprenant les éléments d'assistance suivants :

- la mission de base,
- la ou les missions complémentaires suivantes :
 - l'assistance à l'établissement de diagnostic de sécurité routière,
 - l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie,
 - la gestion du tableau de classement de la voirie,
 - la maîtrise d'œuvre de travaux de modernisation de la voirie.
 -

Compte tenu de notre population, soit 684 habitants au titre de la DGF., l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à :

Nbre d'habitants X 0.75€/habitant/an : 684 X 0.75 = 513.00€ (base 2002)
(tranche de 1 à 1 999 habitants)

La commune ayant transféré une partie de ses compétences à la communauté de communes des Monts d'Alban, elle bénéficie d'une minoration de 70%.

Le coût prévisionnel de la mission de base d'ATESAT s'élève donc à (base 2002) :

513.00 € X 70% = 359.10 €

Par ailleurs, la commune ayant opté pour des missions complémentaires, il convient d'apporter en complément de la rémunération de base les pourcentages suivants :

- 5% pour l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière = 7.70 €

Commune de PAULINET (81 250) - *Compte rendu séance du conseil municipal du 3 février 2010*

- 5% pour l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie = 7.70€
- 5% pour la gestion du tableau de classement de la voirie = 7.70€
- 35% pour l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le montant n'excède pas 30 000 €uros H.T. et cumulé à 90 000 €ros H.T. par an : = 53.87€

Sous-total missions complémentaires = 76.97€

En conclusion l'estimation prévisionnelle pour 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) se résume ainsi :

- mission de base :	153.90 €
- missions complémentaires	76.97 €
TOTAL :	230.87 €

Le coefficient de revalorisation suivant le rapport des index ingénierie de juin 2009 (781.50) et de juin 2002 (679.10) étant de 1.151, la rémunération pour 2010 s'élèvera à :

230.87 € X 1.151 soit : 265.73 €

Monsieur le Maire précise également que cette convention valable un an à compter du 1^{er} janvier 2010 pourra être reconduite tacitement les 2 années qui suivent, 2011 et 2012.

Si la convention devait être modifiée, un avenant serait soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De demander le renouvellement du bénéfice de l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),
- D'affecter au règlement de la convention pour 2010, une enveloppe financière prévisionnelle de : **265.73 €**
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat (Direction Départementale des Territoires du Tarn)
- déclasser les chemins ruraux d'une surface totale de 3 150 m² inclus dans le projet de l'extension de la carrière de Bordes.

5 – Echange sur les modalités d'amélioration du déneigement (projet convention avec le Conseil Général) :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'accord du Président du Conseil Général pour conduire à titre expérimental dans les monts d'Alban, une action concertée de déneigement et traitement hivernal des chaussées départementales et communales. Cette opération doit être préparée cette fin d'hiver afin d'organiser une réunion de travail avec le Conseil Général en mai ou juin 2010 pour arrêter les modalités de travail pour le prochain hiver : itinéraires départementaux éventuellement entretenus par des communes et vice versa, matériel partagé, information réciproque et service local de coordination, renforcement des équipements collectifs (communes, CCMA et/ou Conseil Général), définition des axes et zones à problèmes (neige ou verglas), ...

Pour enrichir cette réflexion les propositions de chacune et chacun sont les bienvenus (notamment votre connaissance du terrain).

Une convention entre les divers partenaires sera établie.

6 – Questions diverses :

61 - Projet de déclassement chemin rural à Teyssonnières

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de la carrière de granulats de Bordes et fait part de la demande de SAS SGM Agrégats domiciliée à BRENS, de déclasser et acquérir les chemins ruraux inclus dans le périmètre d'étude de la carrière.

Considérant que les chemins ruraux inclus dans la zone de l'extension de la carrière, desservent essentiellement les terrains de la future extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De déclasser les chemins ruraux d'une surface totale de 3 150 m² inclus dans le projet de l'extension de la carrière de Bordes.
- Donne un avis favorable pour la vente de l'emprise foncière de ces chemins ruraux avec la condition de prévoir sur la parcelle N° 10 section BK, une servitude de passage permettant l'éventuelle sortie de bois ou fourrages des parcelles BK 15, 16, 18, 19, 20 et 21.
- Donne mission et tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette procédure.

62 - Versement 2^e acompte pour travaux aménagement bâtiments de Fons Rouge.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à sa demande, en raison des conditions climatiques et notamment des risques d'accident et d'une moins bonne tenue des bétons, le chantier de restauration des bâtiments de Fons Rouge a été arrêté pour plus de 3 semaines.

A ce jour ce programme est réalisé à plus de 50% et l'ensemble des matériaux sont stockés sur place.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'effectuer le versement d'un deuxième acompte pour les travaux d'aménagement réalisés par l'entreprise de couverture Loïc CHAMAYOU, afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie de ce jeune artisan.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de signer un avenant à la convention de marché, portant sur le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 5 000,00 € H.T.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant de cette convention.

63 – Valorisation du site de Fontrenard.

Monsieur le Maire présente le projet de valorisation du site de Fontrenard porté par l'association « Les Amis de l'Assou ». Un chantier de jeunes (avec MJC d'Alban) est prévu cet été. Pour le réaliser l'association demande l'avis et l'accord de la commune sur deux points :

1. l'accord de la commune pour utiliser un chemin rural comme voie de randonnée non motorisée (chemin allant en direction du ruisseau « Assou », situé dans le prolongement de la voie communale D86-hameau-de Latet-la-Griffoulière). Le tracé communal ne permet pas de rejoindre le site de Fontrenard. Aussi l'association devra solliciter l'accord des propriétaires privés concernés, avant de réaliser des aménagements (nettoyage et signalétique) et le cas échéant déposer avec la commune une demande de classement au plan départemental de la randonnée non motorisée. Ce circuit pédestre se prolongera dans la commune du Fraysse et l'accès principal est situé dans le hameau de Belleselve,
2. La mise à disposition de matériel (pelles, brouette, faucilles, ...) et de deux ou trois

journées d'employé communal pour l'abattage d'arbustes dans le chemin ou sur le site de Fontrenard.

Après discussion le Conseil Municipal décide de donner son accord pour l'utilisation du chemin communal pour la création d'une voie de randonnée non motorisée, à la condition que les propriétaires privés concernés par la « boucle » donnent leur accord par convention de passage.

Il accepte également le prêt de petit matériel ainsi que deux ou trois journées d'employé communal pour préparer le chantier des enfants.

Le Conseil désigne Mr Patrick DAURELLE, conseiller municipal riverain, pour suivre cette opération et coordonner les interventions des employés communaux avec l'association.

64 – Exonération de la taxe d'habitation pour gîtes ruraux.

Le Conseil Municipal examine la demande d'exonération de la taxe d'habitation sur les gîtes ruraux. Cette demande est formulée par les gestionnaires d'hébergements touristiques et transmise par le gérant de la ferme pédagogique du fer à cheval à la Bourelié.

Il fait remarquer que la fiscalité locale reste modeste et que le secteur des Monts d'Alban (à l'exception de Curvalle) ne perçoit pas de taxe de séjour.

En conséquence une réflexion concertée avec les autres communes doit être entreprise, afin notamment de voir quelles compensations financières (exonération prise en charge par l'Etat ou mise en place de la taxe de séjour par l'intercommunalité) peuvent être envisagées.